

Séance du 11 Avril 2022

**Délibération n° D2022-026**

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
07 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à 19h32, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances**

**Présents** : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CARNAC Alain, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

**Excusé(s)** : CARRIERE Edith (pouvoir à ARIZA Emmanuelle), CARRIERE Philippe (pouvoir à THOMAS Remi), CHUREAU Esther (pouvoir à VICENTE Florian), FORT Dominique (pouvoir à FAGES Christine), LOPEZ Emilie (pouvoir à LEPETIT Philippe), MUYS Elisabeth (pouvoir à DELMAS Corinne).

**Absent(s)** : CADAUX Didier (Maire)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. BERNARD Jean Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération : Budget Communal : Approbation du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **la majorité des suffrages exprimés** :

15 voix pour

3 voix contre (BEAUMONT Yvon, CARNAC Alain, GAUFFRE Christian)

0 abstention

- **VOTE le présent budget par nature, au niveau des chapitres.**

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2021.

Séance du 11 Avril 2022

**Délibération n° D2022-026**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 11 Avril 2022

Pour extrait conforme,  
M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Communal : Approbation du budget primitif 2022

Date de décision: 11/04/2022

Date de réception de l'accusé 14/04/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 20220411\_026

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20220411-20220411\_026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400010-012038-BP-2022-14042022.xml ( 99\_BU-012-211202254-20220411-20220411\_026-BF-1-1\_1.xml )

Annexe : DELIB-D2022-026\_BUDGET MAIRIE\_Approbation BP 2022\_doc signe.pdf ( 71\_AN-012-211202254-20220411-20220411\_026-BF-1-1\_2.pdf )  
Budget Communal : BP 2022 avec signatures

Annexe : DELIB-D2022-026\_BUDGET MAIRIE\_Approbation BP 2022.pdf ( 70\_DE-012-211202254-20220411-20220411\_026-BF-1-1\_3.pdf )  
Budget Communal : Délibération BP 2022